DEFENSEprofessionnARCHITECTE

la feuille de DpA

N°16

L'ARCHITECTURE EST D'INTÉRÊT PUBLIC.

RÉSISTER !

« Plus d'élus DpA
pour défendre la profession »

à partir du 28 août

votez !

contact : **archi.dpa@gmail.com** - *blog :* **www.defenseprofessionarchitecte.fr**

sommaire

la feuille N°16

Édito
Aux architectes *p.3*

Resister! :
Profession de foi *p.4*

Bilan et mandat
Elections ordinales !? *p.5-6-7-8*
Mon mandat de conseiller... *p.9-10*

DpA-Occitanie
Réunion à Toulouse *p.11-12*
Assemblée du CROA Midi-Pyrénées *p.13-14*
La liste DpA-Occitanie *p.15*

Cotisation ordinale
Déclaration du bureau *p.16*

Le barème
Revenus des architectes :
la France 11éme en Europe *p.17*

Appel
Pourquoi adhérer à DpA *p.18*
Questions réponses *p.19-20-21-22*

Tous Nos candidats *P.22*

Aux architectes,

Pour la troisième fois depuis que DpA existe, ses candidats se présentent à vos suffrages pour l'élection des CROA Ile-de-France et pour la deuxième fois en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et PACA.

En 2013, vous avez élu une quarantaine d'architectes sur notre profession de foi, et aujourd'hui plus qu'hier la profession doit se grouper pour résister face à la dégradation des conditions d'exercices des confrères qui ne peut que nuire à la qualité de notre cadre bâti et de nos territoires. Car il ne saurait y avoir de qualité architecturale sans architectes.

Pour lutter contre la baisse des honoraires, l'ubérisation de notre profession, la privatisation de la fabrication de nos Villes et nos logements sociaux l'Ordre a une responsabilité et ne peut pas se contenter de constater ce phénomène prétendument inéluctable.

Depuis toujours DpA porte ces positions au sein des institutions et en dehors aussi, méthodiquement et sans relâche pour défendre :

- l'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers
- le recours obligatoire à l'Architecte pour tout permis de construire,
- un barème plancher,
- un diplôme unique d'architecte en intégrant la HMO au cursus

Cette dernière position a d'ailleurs fini par faire consensus auprès de nombreuses organisations professionnelles. Nous étions bien seuls il y a 10 ans, DpA se félicite de ce nouvel état de fait.

Nous devons poursuivre nos efforts ils ne sont pas vains, rien n'est inéluctable. Vous avez le pouvoir de faire élire des conseillers qui porteront une parole sans concession et agiront au sein des conseils régionaux, et pèseront sur le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Dès le 28 août votez pour tous les candidats des listes :

RÉSISTER ! « Plus d'élus DpA pour défendre la profession »

(voir profession de foi)

Dès maintenant apportez votre soutien public à nos listes par mails à **archi.dpa@gmail.com**

J'appelle à voter pour les candidats des listes de DpA « **RÉSISTER !** »
Nom, Prénom, Qualité, Département

DpA
L'ARCHITECTURE EST D'INTÉRÊT PUBLIC.

profession de foi 2017

RÉSISTER !

« Plus d'élus DpA pour défendre la profession »

Lors des dernières élections ordinales en 2013, dans 10 régions différentes sur 26, 42 conseillers régionaux sur 390 sièges ont été élus sur les listes DpA. Cela ne suffisait pas ! Mais, même peu nombreux, ils se sont battus sur les thèmes de la profession de foi qui les a fait élire, et qui reste encore d'actualité.
En 2017 faisons en sorte qu'il y ait beaucoup plus de conseillers DpA élus dans les régions !

En effet, la situation de la profession s'est très nettement dégradée depuis 2013, de nombreuses agences ont licencié ou fermé, l'accès à la commande s'est réduit.
Or selon la loi de 1977, l'architecture est d'intérêt public. Si cette phrase a un sens, c'est bien parce que la mission de l'architecte est de concevoir, au travers de l'architecture, un cadre de vie auquel peut prétendre l'ensemble de la population. Peut-on défendre la place de l'architecture sans défendre la place de la profession d'architecte ? Évidemment non.
La profession est attaquée, elle doit être défendue. Cette action n'est pas corporatiste quand elle défend le droit d'exercer à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par l'état.

C'est pourquoi DpA **défend :**

- ***L'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers ;***
- ***Le recours obligatoire à l'Architecte pour tout permis de construire ;*** par la suppression du seuil dérogatoire à la loi de 1977. Il y va du droit à l'architecture pour tous.
- ***Un barème plancher pour éviter le dumping sur les honoraires ;*** dont l'application et les modalités seront à définir avec les diverses organisations représentant la profession et la Tutelle. Le barème existe dans d'autres pays de l'UE, il est revendiqué par le Conseil des Architectes d'Europe.
- ***Un diplôme unique d'architecte ;*** permettant l'inscription au tableau de l'Ordre (dans un cursus adapté et intégrant l'actuelle formation HMONP).
- ***Le maintien et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique ;*** contre la privatisation de la commande publique qui tend à se généraliser avec les PPP, les contrats globaux et toutes les procédures de consultation du type « Réinventer… »
- ***Le concours sur esquisse obligatoire pour tout projet public ;*** en neuf et/ou en réhabilitation.
- ***Une cotisation ordinale équitable.***
- ***Une incitation à la formation plutôt qu'une contrainte.***
- ***Une aide en vue de l'équipement BIM des agences ;*** désormais imposé pour la majorité des appels à candidatures de marchés publics.

Vos élus DpA se sont engagés et s'engagent pour soutenir ces orientations et les fondements de notre profession réglementée.
DpA regrette que son appel de mars 2015 à une conférence de défense de l'architecture et de la profession unie, n'ait pas été suivi par le reste des organisations et associations professionnelles.
Une telle mobilisation permettrait de montrer aux pouvoirs publics la détermination de notre profession à se défendre et à défendre l'intérêt public.
L'Ordre des Architectes interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, n'est certes pas un syndicat mais nous estimons qu'il est dans ses attributions d'être le gardien non seulement du tableau mais aussi de valeurs vitales pour notre profession, garante de la qualité architecturale.
Les architectes comptent sur leurs instances régionales et nationales pour être moteur, avec les syndicats et les associations professionnelles, dans la mobilisation pour la défense d'une profession de plus en plus fragilisée

Les listes DPA se présentent à vos suffrages pour agir sur ce mandat au sein des ordres régionaux, et pour peser sur le Conseil National de l'Ordre des Architectes.

Contact : archi.dpa@gmail.com *blog :* www.defenseprofessionarchitecte.fr

Élections ordinales !?

Quel bilan chacun de nous, élu DpA, tirons-nous de notre participation à l'Ordre, fallait-il y aller, fallait-il y rester et pourquoi faire ? Elu au Croaif sur une liste DpA en 2010, mon mandat prend fin en 2017 avec la réorganisation des nouvelles régions. D'un point de vue stratégique il ne fait guère de doute que d'avoir une position au sein du Croaif nous offrait une ***tribune*** pour affirmer les trois axes qui fondent notre engagement :

- L'instauration d'un barème plancher.
- La suppression du seuil de recours obligatoire à l'architecte.
- Le retour à un diplôme unique donnant le droit de construire avec l'intégration de l'enseignement de la HMO dans le cursus des études.

Cependant la propagande n'est pas tout et il nous fallait avancer concrètement sur ces objectifs, mais comment, quelle était notre marge de manœuvre et que pouvions-nous faire d'un point de vue tactique ? Pendant les trois premières années de notre mandat nous avions l'impression d'être face à un mur, de quoi se décourager. Et pourtant, rappelons-nous cette Conférence des Régions* où avait éclaté une « bronca » à propos du seuil, dont l'ensemble des conseillers ordinaux avait pu lire le compte rendu détaillé (que DpA s'est empressée de faire connaître, ce qui nous a été suffisamment reproché). Lors du renouvellement par moitié des listes à mi-mandat*, je me suis trouvé devant le Conseil de Midi Pyrénées à présenter notre liste aux élections au Cnoa* et je motivais ainsi la nécessité de notre participation au Conseil National : « *j'aurais été présent à cette Conférence Nationale, j'aurais essayé de présenter une motion pour l'abrogation du seuil pour tout permis de construire…*et ta motion aurait été adoptée ! » m'interrompt un conseiller présent à cette Conférence. Ce à quoi le Président ajoute : *« nous sommes devant un gouffre ! »*. Cette anecdote montre que si aujourd'hui DpA est dans les CROA, demain il faut qu'elle ait des représentants au CNOA. Elle illustre aussi ce que doit être notre tactique : saisir chaque opportunité qui se présente pour enfoncer un coin dans le mur qu'on cherche à ériger en permanence devant la mobilisation des architectes. La suite, on la connaît : le recul imposé par les pouvoirs publics à l'occasion de la surface plancher, et la riposte magnifique de 18 000 architectes (sur 30 000) qui à l'appel de l'Ordre signent en quatre jours une pétition pour le retrait immédiat de cette mesure. DpA demande à la direction de l'Ordre

d'organiser le dépôt de ces signatures avec des milliers d'architectes réunis en manifestation au ministère de tutelle. Il ne faut pas troubler l'élection présidentielle en cours, et l'Ordre mettra aussitôt sous le boisseau cette pétition pour cinq ans avant que les pouvoirs publics ne reviennent dans le cadre de la loi CAP aux 150 m2 SP équivalent 170m2 shon … présentés par la direction de l'Ordre comme une grande victoire… !

Une conséquence de la non réduction du seuil aura été la chasse aux « signatures suspectées de complaisance ». De Conseil en Conseil, chaque mois cette question revient de façon récurrente, sans qu'on puisse disposer d'études sérieuses, statistiques ou autres sur le sujet présenté comme un fléau. L'ennemi, ce n'est plus le constructeur de lotissements de maisons individuelles, qui cherche à débaucher quelques maillons faibles essentiellement en « régions » mais ces architectes désemparés, sans boulot autant victimes qu'acteurs d'un système qui les broie, et que la suppression du seuil réduirait à néant. De plus de la suspicion de complaisance à la preuve de celle-ci, il y a une distance et c'est la raison pour laquelle dans la plupart des cas je suis amené à m'abstenir sur ce point. A noter la nouvelle mesure de la Loi CAP présentée comme un progrès : l'obligation pour tout architecte d'informer son conseil du dépôt d'un permis de construire. Un contrôle de plus !

Pendant des années, demander le retour à un barème lors des réunions de Conseil se heurtait à une indifférence quelques fois argumentée par l'obligation faite aux pouvoirs publics d'appliquer les directives européennes sur la concurrence libre et non faussée. Et pourtant…pendant dix ans de 1995 à 2005, n'est-ce pas l'Etat Français lui-même qui a utilisé largement (et a encouragé les collectivités locales à le faire) le barème « indicatif » de la MIQCP dont toute la profession se satisfaisait. Depuis 2005 alors qu'on assiste à une baisse drastique des honoraires accompagnée d'un détournement systématique de la loi MOP, l'ordre s'est positionné : l'ennemi ce ne sont pas les pouvoirs publics qui orchestrent particulièrement avec les MAPA et les coefficients de pondération un dumping suicidaire, mais l'architecte qui, victime d'un système qui le broie baisse ses honoraires. Rappelons-nous cette Assemblée Annuelle avec cette mise en scène invraisemblable aux Récollets où DpA avait eu bien du mal à faire entendre sa voix (il m'avait été assez pénible d'intervenir dans une telle atmosphère). Aujourd'hui, fort heureusement les choses ont évolué et des échos importants proviennent de différents pays d'Europe comme autant de poche de Résistance où des barèmes perdurent avec le soutien de leurs pouvoirs publics (Allemagne, Belgique ….). C'est à l'aune de ce nouveau contexte qu'il faut apprécier le succès de la Table Ronde sur les Rémunérations organisée par DpA dans une salle des Récollets où un dialogue riche s'était noué avec un élu Mouvement du Croaif. Gageons que cette question brûlante va ressurgir au-devant de la scène à l'occasion des élections qui viennent.

« Pourquoi participer à un jury HMO si c'est pour donner l'habilitation à tout le monde ? » demandent candidement certains qui prônant « les métiers de l'Architecture » vont jusqu'à soupçonner les jeunes qui se présentent devant eux : »à quoi la HMO va vous servir ? ». La présence systématique, même limitée d'élus DpA dans les jurys HMO a sans doute contribué au développement de la discussion sur le retour au diplôme unique donnant le droit de construire, qui a vu des acteurs de la HMO dans les Ecoles aux prises avec des interrogations dont la feuille DpA s'est fait l'écho, ou tout récemment la direction du Cnoa se prononcer dans des réunions pour l'intégration des enseignements de la HMO dans le cursus normal des études, quitte à les prolonger. A suivre … ?

Outre les réunions du Conseil, il y a les Commissions ou Groupes de Travail et les Conciliations.

- Les réunions du Conseil comportent généralement trois points à l'ordre du jour :

1. Le Tableau avec le décompte des architectes à jour de leurs cotisations d'assurance, car l'Etat s'est déchargé de cette tâche sur l'Ordre à qui il demande de faire la police auprès des architectes.
2. Les questions de déontologie, dont la chasse aux signatures suspectées de complaisance fait partie.
3. Les questions diverses où les élus DpA peuvent développer leur point de vue.

- Les Commissions et Groupes de Travail :

Un certain nombre de Commissions sont mises en place comme la Commission des Marchés publics qui m'aurait intéressé mais dont j'ai toujours été systématiquement écarté. Elle touche à des points vitaux pour les architectes comme l'accès à la commande, les contrats et les rémunérations. Y sont invités des maîtres d'ouvrages institutionnels prestigieux qui proposent des innovations au débat comme :

- le « Nouveau Marché d'Ingéniérie » de l'Agence Publique Pour l'Immobilier de la Justice (APPIJ) qui prévoit l'appel d'offres d'entreprise au stade APD pour permettre à l'entreprise d'intervenir comme partenaire conception au stade Projet, ce qui oblige l'architecte à faire un DCE au stade APD.
- ou l'idée dans le logement social de constituer des équipes à deux ou trois architectes qui devront partager des honoraires déjà maigres.

A force de réclamer, c'est vers la fin de mon mandat que j'ai pu participer à un Groupe de Travail GT mis en place sur la loi MOP. Sous prétexte de toilettage, il s'agissait en fait de vider la loi MOP de sa substance conduisant à sa remise en cause pure et simple. Le plus intéressant a été durant plusieurs mois l'interview de différents acteurs de la loi : architectes, maîtres d'ouvrages, avocats, juristes et son fondateur, qui tous ou presque ont témoigné d'une volonté de résistance à toute remise en cause de ce qui constituait pour beaucoup le « dernier rempart » derrière lequel les architectes peuvent encore se protéger. Entendu à cette période : »

Pourquoi JC (le père de la loi MOP) s'accroche-t-il à la MOP ? parce que c'est son bébé », sous-entendant qu'il commençait à se faire vieux. Heureusement, cette discussion qui traversait plusieurs instances allant du Ministère de tutelle au Moniteur (qui publia plusieurs articles sur le sujet à cette époque), en passant par le CNOA (le Croaif était le poisson pilote dans cette optique) aboutit à la conclusion que le moment était mal choisi pour remettre en cause la loi, et tout s'arrêta jusqu'à … ?

- Les Conciliations* :

Les premières années l'ambiance était assez lourde, il était convenu que les conciliations étaient une bonne occasion de rappeler à leurs devoirs les architectes coupables dont ne sait quel péché originel au point que les maîtres d'ouvrages (souvent de maisons individuelles) arrivaient la plupart du temps en terrain conquis, contestant avec suffisance les sommes parfois dérisoires qui leur étaient réclamées pour solder les opérations. » *C'est l'occasion de faire de la pédagogie »* auprès des architectes entendait-on au Conseil. Pour en avoir fait un certain nombre, je peux dire que nombreux ont été les architectes qui m'ont remercié d'avoir généralement défendu de façon équilibrée leur point de vue et sont repartis avec un chèque. Certains maîtres d'ouvrages venaient uniquement pour chercher le PV de non conciliation leur permettant d'engager un contentieux devant un juge, et là on ne pouvait rien faire. Ces conciliations paraissaient utiles…. une nouvelle directive vient de les transformer : maintenant les conciliations seront menées par un médiateur national payant et payé. Lorsqu'un maître d'ouvrage sera demandeur, c'est l'architecte mis en cause qui devra avancer les frais de procédure !!! Pour éviter une telle situation l'architecte devra attaquer le premier ! lorsque DpA demanda au Conseil de se prononcer contre, nous avons essuyé un refus poli.

Il est clair que ne pas avoir d'élus à l'Ordre, ce serait se priver d'une tribune, d'informations, d'une légitimité dans le débat etc …La difficulté de l'exercice réside dans la dualité entre notre participation et le refus d'accepter de devenir la courroie de transmission des pouvoirs publics, vers laquelle on glisse dès lors qu'on cherche à gérer l'Ordre.
En 2010 DpA n'avait obtenu aucun élu à Paris, tandis qu'une quarantaine de candidats était élue en Régions. En 2017, il est indispensable de pouvoir ancrer DpA aussi bien au Croaif, (avec de nouveaux visages, plus jeunes) qu'en Régions, sans négliger la possibilité d'avoir un élu au CNOA.

Olivier de Certeau élu DpA
Conseiller CROAIF

Mon mandat de conseiller ordinal de 2010 à 2017

Candidat sur une liste DpA, j'ai été élu en 2010 au CROAIF et j'ai assumé la mission de conseiller ordinal pendant sept ans (un an de plus du fait de la réforme territoriale qui a reporté les élections ordinales en 2017).

Durant ces 7 années, la crise économique et systémique aura creusé plus profondément le sillon du désenchantement de l'ensemble de la profession, quel que soit le mode d'exercice, quel que soit le niveau d'accès à la commande. Pendant ces 7 années, beaucoup de choses ont changé pour les architectes avec notamment les incidences cumulatives de l'affaiblissement de la maîtrise d'ouvrage publique et la raréfaction de la commande ; de l'abandon de la grille de rémunération établie par la MIQCP (jusque-là associée à la MOP) suivie d'une inévitable montée en puissance du dumping sur les honoraires notamment en MAPA, du contournement de la loi MOP par certains organismes publics avec la multiplication des contrats globaux et la perte de l'indépendance de l'architecte; du non assujettissement au Code des Marchés Publics d'une majorité d'offices de l'habitat soumis à l'Ordonnance de 2005 avec entre autre la dispense d'obligation de concours (Obligation à nouveau imposée en 2017 et qui fait réagir l'USH-ESH qui vont présenter un amendement)

Le travail législatif entrepris par les pouvoirs publics ces dernières années a été plus intense que jamais obligeant de nombreux débats au sein de l'Ordre (Notamment sous la présidence de Catherine Jacquot au CNOA) avec un travail d'analyse des textes comme ceux pressentis et promulgués pour les lois ALUR et Sapin 2 ; la loi de transition énergétique ; la transposition des directives européennes dans le « nouveau code » concernant notamment les dispositions des procédures de mises en concurrence ; la Stratégie Nationale pour l'Architecture qui présida à la loi LCAP. Cette actualité législative a conduit les conseillers (CROAS et CNOA) à

s'investir en conséquence dans nombre de commissions.

Il a fallu honorer en priorité les missions régaliennes de l'Ordre, assurer les conciliations organisées par les services sur saisines d'architectes ou de maîtres d'ouvrage, participer aux réunions mensuelles du Conseil (avec l'examen et vote de résolutions sur des sujets d'actualité, les affaires juridiques, les mouvements du Tableau, le budget…) et participer aux commissions de déontologie, et des marchés publics pour le membre permanent que je suis… J'ai ainsi beaucoup appris et je pense être mieux informé des mécanismes qui régissent les procédures, les lois, les enjeux politiques et enfin des règles déontologiques de notre profession. Je suis dorénavant plus aguerri mais aussi plus en conscience des problèmes endémiques de la profession. Je pense que cette expérience m'a apporté un bagage utile dans le cadre de mon action militante en faveur de l'architecture et des architectes.

Si les CROAs assument essentiellement les missions régaliennes et la veille juridique ils ont toutefois un rôle majeur à jouer pour remonter les problématiques au CNOA, interlocuteur exclusif des pouvoirs publics.

J'ai porté des idées moins régaliennes lors des réunions du Conseil ou des commissions comme l'obligation de concours pour les projets impactant l'espace public, l'amélioration des conditions d'exercice des architectes ; la veille des annonces de marchés publics pour promouvoir les pratiques vertueuses de la part des maîtres d'ouvrages ; j'ai souhaité voir valorisée une image plus lisible de l'institution ordinale et de la Maison de l'Architecture pour l'accueil des architectes et du public… mais ma voix d'élu « minoritaire » n'a pas été entendue comme je l'espérais. Avec les élus DpA, nous avons rappelé les fondamentaux défendus par notre association : le barème plancher de rémunération afin d'éviter le dumping social ; le seuil de recours à l'architecte, l'enseignement de la HMONP intégré au cursus avec un diplôme unique d'architecte…

Notre profession est réglementée et nous devons chacun nous investir dans une action militante y compris au sein de l'Ordre pour faire valoir l'expertise des architectes et défendre notre point de vue. Ceci est un appel pour les prochaines élections ordinales organisées sur tout le territoire national en septembre 2017.

Jacques Hesters élu DpA
Conseiller CROAIF

DpA-Occitanie s'est réunie à Toulouse le 16 JUIN 2017.

« On ne peut pas défendre l'architecture sans défendre la profession d'architecte.»

Une discussion riche, passionnée et fraternelle.

Points évoqués :

- **Qu'est-ce qui fait que l'architecte ne s'y retrouve pas aujourd'hui ?**
- Une consœur : combien coûte l'architecte au m² ? : le cout du m² de parquet chêne.
- Problème de mobilisation de la profession face aux attaques par rapport à d'autres professions libérales : médecins, pharmaciens, avocats notaires ; l'Ordre, sa direction actuelle, ne mobilise pas. Il faut changer l'Ordre.
- L'image de l'architecte, dans l'esprit du public, c'est l'architecte du geste, c'est l'architecte star. A la télé, dans les médias, on ne parle que des architectes star. Une image fausse de l'architecte est véhiculée. Il faut modifier cette situation.
- Dans d'autres pays européens comme l'explique le CAE (conseil des architectes d'Europe), il existe des barèmes et des seuils beaucoup plus bas qu'en France - l'architecte obligatoire dès 25m² par exemple en Allemagne.
- On ne peut plus accepter que l'Ordre n'en parle pas, on ne peut plus accepter que l'Ordre nous parle de défense de l'architecture et pas de ceux qui la font.
- IL n'y a pas de honte à dire que la situation est catastrophique : il y va du droit à l'architecture pour tous.
- Beaucoup disent « Les architectes sont un potentiel de réflexion » tant sur le plan urbain, qu'énergétique, qu'architectural, mais on ne peut accepter qu'on les sollicite gratuitement tant dans les concours d'idées que dans les concours tout court, comme c'est trop souvent le cas de la part de collectivités : le travail des architectes doit être rémunéré.
- Les concours doivent être rémunérés (rajouter « rémunérés » dans la profession de foi)
- Il y a surenchère de production de documents demandés.
- Il faut être capable de descendre dans la rue s'il le faut.
- L'architecte ne doit pas rester isolé.
- l'Ordre est parfaitement informé et doit mobiliser.
- **Créer un rapport de force au niveau des pouvoirs publics pour que des décisions soient prises en notre faveur.**
- On nous dit : « il faut que les architectes fassent de la pédagogie », mais pour cela il faut une reconnaissance officielle et institutionnelle de notre profession, à commencer par ceux qui nous le disent, et non pas être jetés dans l'arène en nous demandant de nous débrouiller.
- On est au bas de l'échelle : il faut remonter la pente.

- **Le BIM** : le BIM boy, le BIM manager, le « cliqueur » : c'est un gros dossier plein de dangers mais aussi de potentiel, à suivre et à ouvrir, de manière urgente et sérieuse, au compte de la défense de la profession.
- **L'architecte doit rester le chef d'orchestre du projet ; la coordination, on la fait déjà, c'est notre travail.**
- Or depuis quelques années plein de missions, de métiers annexes ont été inventés pour déshabiller la mission de l'architecte.
- **Mettre un BIM manager au-dessus de l'architecte,** c'est mettre une logique de produit commercial au-dessus de la logique de l'architecture, c'**est mettre l'intérêt commercial au-dessus de l'intérêt public.**
- Qui va être le maitre de la décision sur le projet ? Qui restera l'auteur ?
- Qui portera la responsabilité en termes d'assurance ?
- **Ce n'est pas le BIM (ni la technique de la maquette numérique) qui est en cause mais l'utilisation que certains veulent en faire pour remettre en cause la mission de synthèse architecturale de l'architecte.**
- Au contraire le BIM exige d'étendre la mission de l'architecte et de requalifier à la hausse les honoraires, et de permettre aux agences de s'équiper et de se former en conséquence. Aujourd'hui c'est le contraire qui se passe avec du travail en plus et des honoraires en baisse.
- **Il appartient à la profession et donc à l'Ordre de veiller à garantir les conditions de respect de la mission de synthèse et de conception pleine et entière de l'architecte ainsi que son indépendance, il lui appartient d'être le garant des intérêts de la profession et de l'architecture dans le processus BIM.**
- Les candidats DpA s'engagent en étant élus à organiser réflexion et action pour défendre la profession avec toutes les consœurs et tous les confrères qui le souhaitent.
- Comment se mobiliser ? toucher le maximum d'architectes ?
- **Il y a plein d'architectes qui n'osent pas parler de leur situation.**
- **Chacun d'entre nous doit faire connaitre notre action autour d'elle ou de lui.**
- **Nous souhaitons avoir des correspondants DpA dans tous les départements de la région**, créer un réseau DpA Occitanie afin de faire connaitre nos **positions et que les architectes en retour fassent connaitre leurs attentes aux élus DpA.** Nous constituons **un comité de soutien à la liste DpA Occitanie et appelons nos consœurs et confrères à le rejoindre largement.**
- Plusieurs RDV en départements seront organisés d'ici mi-juillet en ex Midi Pyrénées Ariège Aveyron Lot Gers Tarn. (coordination Jean Pierre)
- Nous souhaitons organiser si possible une rencontre entre et avec tous les membres de la liste DPA à Narbonne début septembre, date et lieu à préciser.
- Nous décidons de faire une « action communication. » (Maurice, Sandra, Mathilde, Michel) création d'une pétition en ligne, Page Facebook, envoi en nombre de mails.

Les 12 participants décident de soutenir la liste DPA et de rejoindre DPA (adhésion sur le blog DpA : wwwdefenseprofessionarchitecte.fr

Assemblée Générale CROA Midi-Pyrénées

Le 22 juin 2017 se tenait à l'ilot 45 (Toulouse) la dernière assemblée générale du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, **5 membres de Défense Profession Architecte (DpA) dont 3 candidats de la liste présentée aux élections ordinales étaient présents pour aller à la rencontre de nos consœurs et confrères et ouvrir les débats importants** de la **reconnaissance institutionnelle** de notre profession, de la mise en place de **barème** clarifiant nos honoraires, de la **suppression du seuil** dérogatoire au recours à l'architecte ouvrant la voie à **l'architecture pour tous** et de **l'accès à la** commande publique des petites agences, entre autres sujets.

1. **Compte rendu des actions menées par le CROA-MP :**

- Dans un premier temps, nos représentants actuels se sont félicités des combats menés et de la manière dont ils ont été portés. **La loi CAP** est encore une fois saluée et présentée comme une marque de confiance à ne surtout pas laisser sans réponse positive – ***elle est de notre point de vue bien insuffisante*** *notamment sur la question du seuil et l'absence du sujet d'un barème honoraire.*
- **De leur propre aveu, le rapprochement des Conseils** Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est délicat voire source de tensions. ***Il nous semble pourtant qu'une ligne et des objectifs fédérateurs pour toute la profession – comme DpA le propose pour les élections ordinales à venir en présentant des listes sur une même profession de foi dans plusieurs régions de France - devraient être la base d'un rapprochement confraternel*** *cap able de donner plus de force aux architectes de la région pour défendre leur profession.*

2. **Table ronde sur le *dumping* des honoraires :**

- Constat est fait que le ***dumping* est mécaniquement provoqué** par la baisse des commandes et la hausse des appels d'offres attribués sur la base des prix uniquement. Les quelques cas de confrères passés en chambre disciplinaire sont cités, permettant de passer très rapidement sur la question de la délation que cela implique…
- **Le problème des MAPA jugés uniquement sur le prix** – avec souvent des jurys sans compétence architecturale - est abordé puis laissé de côté.
- Pour s'opposer au *dumping* le conseil actuellement élu **invite l'ensemble des architectes de la région à maintenir leur effort pour y remédier et se félicite** : « Aucune jeune agence n'a été convoquée en chambre disciplinaire pour honoraires anormalement bas ! »
- 1ère intervention DpA qui suscite l'assentiment de l'assemblée : *Cela semble logique* ***puisqu'aucune jeune agence n'accède à la commande publique…*** *donc aucune fierté à afficher pour l'Ordre de notre point de vue.*
- **2ème intervention de nos membres qui soulève l'enthousiasme de nos confrères présents** (y compris nos représentants actuels) : « **l'instauration d'un barème minimum clarifiant les honoraires, les fixant au niveau national évacuerait toute question de dumping et de délation** d'une agence à l'autre ».

- C'est ce que l'Ordre des architectes allemands a obtenu en s'opposant à la commission européenne sur ce point, et avec le soutien de leur gouvernement. C'est ce que Le CAE* préconise pour tous les pays de l'Union Européenne » (*CAE – Conseil des Architectes Européens.)

« Le CAE préconise l'application d'un barème pour tous les pays de l'Union Européenne »* (*CAE – Conseil des Architectes Européens)

- La valorisation et le maintien de nos missions et honoraires passe, selon le conseil actuellement élu, par la **nécessaire pédagogie** dont nous devons faire preuve pour développer le fameux « désir d'architecture » évoqué dans la loi CAP.
Pour nous, cette valorisation passe aussi et en premier lieu par la reconnaissance institutionnelle de notre profession *et de notre importance dans la diffusion/défense de l'architecture sur tout le territoire.*

- Nous posons le constat que la **profession d'architecte est la seule profession réglementée qui est soumise à 100% à la concurrence**, empêchant toute confraternité et défense fédérée de ses intérêts.

3. Présentation de la nouvelle équipe de la Maison de l'Architecture et cocktail :

- Avant de passer au cocktail prévu en fin d'assemblée ; constat est fait que sur 1500 architectes dans la région, seuls 100 sont inscrits à la Maison de l'Architecture. En raillant les confrères sur la problématique de créer une culture architecturale chez les Maîtres d'Ouvrage si les architectes eux-mêmes ne s'intéressent pas à l'architecture – *sans se poser la question de savoir pourquoi nous sommes si peu à nous y intéresser à travers la MdA…*

Conclusion :

Les membres DpA ont marqué cette A.G. par des interventions remarquées et suivies mais surtout par l'ouverture de débats de fond pour agir au niveau régional et national sur les questions du barème, du seuil, d'accès à la commande et de défense globale de la profession.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer à ouvrir ces discussions de fond sur des sujets importants et nous vous invitons à suivre les réunions à venir et soumettre vos préoccupations légitimes car partagées par nombre de confrères.

Pour soutenir et renforcer cette action, soutenez la liste DpA aux prochaines élections ordinales en région Occitanie :
Votez pour nos candidats ! Rejoignez DpA Occitanie.

Confraternellement,
DpA

Contact : dpaoccitanie@gmail.com

Blog DpA :
www.defenseprofessionarchitecte.fr

Dès le 28 août VOTEZ pour tous les candidats de la

Liste « DPA Occitanie »

Chrystelle **SANAA**

47 ans, F
Mode d'exercice: Libéral
5 rue Marceau
34000 MONTPELLIER
Architecte DPLG

Thomas **CHAISONE**

44 ans, M
Mode d'exercice: SARL
43 allée Mady de la Giraudière
31770 COLOMIERS
Architecte DPLG

Catherine **CHARLES COUDERC**

60 ans, F
Mode d'exercice: Libéral
10 avenue Ségala
12220 MONTBAZENS
Architecte DPLG
Syndicat des Architectes Aveyron

Daniele **BARCHETTA**

34 ans, M
Mode d'exercice: Libéral
92 boulevard du Canigou
66240 SAINT ESTEVE
Architecte (IUAV Université de Venise)

Maurice **SCHWAB**

29 ans, M
Mode d'exercice: SAS
9 rue des Sabots
31400 TOULOUSE
Architecte HMONP

Leila **BAOUIA-BECHERIF**

53 ans, F
Mode d'exercice: SARL
2 bis chemin de Lastours
31450 BAZIEGES
Architecte HMONP
Les Architectes d'Aujourd'hui/UNSFA

Serge **MARTIN**

44 ans, M
Mode d'exercice: SARL
391 rue Favre de Saint Castor
34080 MONTPELLIER
Architecte DPLG

Mirana **RAKOTOARIVEL**

41 ans, F
Mode d'exercice: SARL
12 rue de l'hôpital
81500 LAVAUR
Architecte DPLG

Renée **ASTRUC**

58 ans, F
Mode d'exercice: EI
4 bis rue Bara
11100 NARBONNE
Architecte DPLG
E dans l'AU

Patrice **ANTOINE**

37 ans, M
Mode d'exercice: SARL
loft Catherine, 9 rue du couchant
30650 ROCHEFORT DU GARD
Architecte HMONP

Pascale **DEFFAYET**

49 ans, F
Mode d'exercice: SARL
61 rue de l'ancienne porte neuve
11100 NARBONNE
Architecte DPLG

Jérôme **DARNAULT**

48 ans, M
Mode d'exercice: Libéral
12 allée Victor Hugo
31560 NAILLOUX
Architecte DPLG

Pour une cotisation efficace, plus juste et plus solidaire.

Il fût un temps où la cotisation ordinale était calculée sur les revenus des architectes. Dans ce temps pas si reculé, un certain nombre d'architectes se rebiffaient contre l'institution ordinale en ne s'acquittant pas de leur cotisation ou en trichant leur déclaration de revenus pour baisser le montant de leur quote-part. Il y avait donc un manque à gagner pour l'institution ordinale. Le CNOA a décidé, après de nombreux débats, de passer à une cotisation unique pour les architectes exerçant la maîtrise d'œuvre (d'autres critères étant prévus pour les architectes n'exerçant pas en leur nom propre). Le mode de recouvrement de la cotisation prévoit des « allègements » de cotisation pour les architectes ayant de faibles revenus. Ceux en grande difficulté, passagère ou durable, peuvent saisir la Commission Solidarité Entraide du CNOA qui arbitre au cas par cas des réductions ou exonérations de cotisations exceptionnelles.

En ces temps de difficultés, et en dépit d'une légère inflation, le CNOA a décidé de ne pas augmenter la cotisation en 2017 mais impose dorénavant la cotisation aussi aux sociétés d'architecture (Cette cotisation imposée aux sociétés s'accompagne toutefois d'une minoration de cotisation pour les associés multiples). On peut s'étonner que la réforme territoriale, passant de 22 à 13 régions, n'augure pas d'économies substantielles pour les instances ordinales, et on peut aussi noter qu'une entreprise d'architecture avec 6 associés cotisera moins au final que 6 architectes « artisans » (60% des agences françaises intègre un seul architecte).

Les architectes jugent majoritairement ce système injuste et regrettent par ailleurs que la solidarité soit basée sur les décisions d'une commission qui attribue des allègements au cas par cas ; d'autant que ce système « charitable » est finalement chronophage et coûteux pour l'institution en terme d'examen des dossiers et d'heures de commissions.

DpA s'associe à cette quête de solidarité entre les architectes exerçant la maîtrise d'œuvre et appelle au débat sur la question de la cotisation pendant cette année d'élections ordinales.

DpA invite les architectes à s'exprimer sur cette question.

Le bureau de DpA

Un barème !

Des enquêtes placent le revenu moyen des architectes français en onzième position européenne ! Nous demandons un barème pour avoir les moyens de travailler ce qui n'est plus le cas mais également avoir la possibilité d'être rémunérés de notre production architecturale.

Un barème !

En France, le revenu médian des architectes est passé de 31.600 € en 2007 à 26.600 € en 2015
Source Le Moniteur emploi du 24/05/2016

En 2016, à l'échelle européenne, les salaires moyens ont progressé dans la plupart des pays :
Source Batiactu.com du 01/02/2017

"Les salaires moyens ont progressé dans la plupart des pays", indique l'enquête. Le Luxembourg arrive en tête des pays européens en termes de rémunération moyenne avec 48.725 €, suivi par l'Autriche (47.529 €), la Finlande (41.771 €), la Suède (41.216 €) et l'Irlande (40.816 €). Dans ce top 10 des revenus arrivent ensuite le Danemark (39.478 €), les Pays-Bas (39.047 €), le Royaume-Uni (38.871 €), la Belgique (35.481 €), et Malte (35.122 €). Dans ces 10 pays, les revenus sont donc au-dessus de la moyenne européenne.

Un barème !

Mais où se situe donc la France ? Les architectes français se glissent à la 11e place avec un revenu moyen de 27.986 €, soit en dessous de la moyenne européenne. Des pays tirent par ailleurs leur épingle du jeu et enregistrent les plus fortes hausses entre 2014 et 2016, tels que la Roumanie (de 9.822 € à 15.274 €), la République Tchèque (de 13.150 € à 17.518 €), la Slovénie (de 19.808 € à 24.406 €) et… le Luxembourg où le revenu a bondi passant de 48.701 € à 58.725 €. En revanche, les salaires moyens sont plus faibles dans une poignée de pays, les plus fortes baisses sont enregistrées par les architectes en Bulgarie (de 9.506 € à 6.564 €), aux Pays-Bas (de 54.496 € à 39.047 €) et en Espagne (de 28.354 € à 24.390 €).

Un barème !

POURQUOI ADHÉRER À DpA ? APPEL AUX ARCHITECTES

À l'occasion de rencontres et de discussions « en ville » avec des architectes, il nous est parfois « promis » par certains d'entre eux, se disant attentifs et sensibles à notre action, l'envoi d'un chèque confirmant leur adhésion…Pourtant le passage à l'acte ne se fait pas toujours ! Faut-il relancer les archis par une annonce dans chaque nouvelle « FEUILLE » de DpA ou envoyer une relance d'appel à cotisation?

Le terme adhésion n'est-il pas équivoque quand il s'agit aussi de faire un chèque ou un virement à une association, l'adhésion aux idées ou la sympathie pour une action jugée utile si ce n'est salvatrice ?

Nous appelons bien évidemment tous les architectes et souhaiterions qu'ils militent avec nous, pour les valeurs et les fondamentaux que nous défendons, pour grossir les rangs de notre association et pour gagner en efficacité ; plus nombreux nous serons plus forts. L'adhésion à nos idées et à notre action en faveur de la Défense de la Profession est plus à même de nous satisfaire intellectuellement mais il ne peut y avoir adhésion sans un passage à l'acte symbolisé par un soutien financier.

En cette année d'élections ordinales plus qu'en une autre, nous cherchons à motiver les architectes pour qu'ils adhèrent à notre association DpA et qu'ils contribuent au combat pour l'architecture et les architectes tant au niveau national que régional. Dans ce cadre, les réunions en région, indispensables aux échanges d'idées et à la cohérence d'une démarche commune, obligent à utiliser des moyens de communication, de transport et d'impression…avec un coût certain !

Votre adhésion active ou financière est importante. Adhérer à DpA « c'est pas cher et ça peut rapporter » dans le débat public. (30€ minimum et 5€ pour les étudiants.)

Nous avons déjà réussi à faire bouger certaines lignes, nous avons influé sur les consciences par nos prises de positions, que ce soit sur la non aggravation du seuil de recours à l'architecte, la défense du concours, la réintégration de la HMONP dans le cursus…etc. Nous devons être mieux entendus sur la nécessité vitale d'un barème plancher de rémunération, l'imposition d'un architecte pour tout permis de construire, mais aussi pour une cotisation ordinale plus solidaire, une aide pour la formation continue et l'équipement des agences pour le BIM…etc…etc.

Votre appui et votre aide nous sont indispensables pour avancer en dépit des difficultés et de l'adversité.

Dans ce numéro, nous publions des témoignages d'architectes qui ont décidé de nous apporter leur soutien.

Dans l'attente de votre adhésion et avec nos remerciements anticipés,

Le bureau de DpA

Chèque de cotisation (30€ mini et 5€ pour les étudiants.) *à l'ordre de DPA à adresser à :*
Philippe Primard – DpA 1 sente Giraud 93260 Les Lilas
ou vous rendre sur le site HELLOASSO / DPA par le lien
https://www.helloasso.com/associations/dpa/adhesions/dpa-adhesion-2017-annee-civile

Questions réponses

DPA : Pouvez-vous présenter en quelques lignes, votre parcours, votre exercice professionnel et votre situation actuelle? Votre activité est-elle dans la commande publique ou privée ? Les deux ?

Véronique Jandelle : 10 années en tant que salariée. Activité libérale (en société) depuis 2000. Je travaille aussi en association ponctuelle avec d'autres architectes. Activité : commandes publiques et privées

Electra Skamnaki : Etudes à Grenoble, DPLG en 2000, pendant 10ans salarié en agence, après avoir remporté le concours Europan je décidé de me lancer à mon compte en 2010. Depuis 7 ans je fais de petits projets en région parisienne. Je viens de signer un petit projet public.

Daniel Colin : J'ai débuté mes études d'architecture à la rentrée 2006, c'est à dire au moment de la transition entre le DPLG et le DEA. Aussi ai-je eu la chance d'assister aux dernières soutenances de DPLG dont le niveau était tout autre que les actuels DEA, notamment par cruel manque de temps.
J'ai été diplômé en juillet 2014 puis après une année d'expérience, je me suis inscrit en HMONP à la rentrée 2015 pour la soutenir en juin 2016. Je n'ai cependant pas été habilité car certains membres du jury ont considéré que je n'avais pas acquis les notions et officieusement que je n'avais pas la posture d'un architecte.
Actuellement, j'ai fait le choix de profiter d'une période sans emploi pour me former au BIM ainsi qu'au logiciel REVIT dans l'optique de pouvoir choisir les agences dans lesquelles j'aimerais exercer.
Mon exercice professionnel est donc salarié (sans port du titre d'architecte) et pour le moment, j'ai exclusivement travaillé dans des structures vivant de commandes privées. Je considère cela comme un immense manque dans ma formation et souhaite prochainement travailler sur des commandes publiques (chantier et concours).

DpA : Etes-vous syndiqué(e) ou appartenez-vous à une organisation professionnelle représentant la profession d'architecte.

VJ : J'ai adhéré à DpA en 2017

ES : Non, c'est la première fois au sein de la DPA

DC : Non, je ne suis pas syndiqué, mais j'ai récemment appris avec intérêt qu'il existe un syndicat salarié pour les architectes (SYNATPAU) hors des sous-branches des gros syndicats. C'est une piste que je dois approfondir.
Je suis de près les activités de la SFA sans toutefois encore en être membre et je suis adhérent à DpA depuis 2 ou 3 ans.

DpA : Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans votre activité ?

VJ : La rémunération est dévalorisée par rapport à notre travail de recherche et conception
L'importance du rôle de mandataire n'est pas prise en compte à sa juste valeur alors que nous sommes les seuls à pouvoir le faire
Gestion compliquée du fait des périodes avec beaucoup de travail et des périodes de creux.
Petite structure pénalisée par l'évolution des pratiques (prix des logiciels, formations, gestion des candidatures,…)
(On peut se poser la question de la disparition programmée des petites agences d'architecture)

questions réponses

ES : Reconnaissance et puis impossible à rentrer dans la commande publique

DC : Je pense que je vis la même difficulté majeure que beaucoup de jeunes salariés : réussir à exercer au sein d'agences dont l'activité est intéressante pour enrichir ma formation, mes compétences et ne pas être un « gratteur » sur une activité spécifique (type logements dés-architecturés) avec un statut d'auto-entrepreneur. Et les corollaires : rester suffisamment de temps pour voir évoluer les projets et participer à plusieurs phases ; être dans une structure acceptant la HMONP et qui au final soit suffisamment intéressante du point de vue des jurys.

DpA : Pensez-vous qu'avec les difficultés rencontrées par le plus grand nombre d'architectes, toutes générations confondues, il faille s'engager dorénavant dans une action militante renforcée en faveur de l'architecture et la défense de nos exercices, de la profession d'architecte; ou pensez-vous que le combat est vain, perdu d'avance ? Pouvez-vous justifier votre propos avec des exemples?

VJ : Une action militante renforcée est nécessaire pour motiver la profession à se réunir pour mettre en exergue les difficultés.(profession individualiste) Permet aussi de porter un regard concret sur la situation autre que celui qui est reflété par l'ordre des architectes.

ES : Je pense qu'il faut continuer à informer le plus large public de notre existence. Exemples des ateliers d'architecture au sein de l'école qui se développent (c'est une action très engageante)
Par contre peu de présence en vie politique, ce qui se voit par la réalisation de nos villes.

DC : Oui pour moi cela est incontournable. Cela commence de mon point de vue par deux actions : permettre au grand public de percevoir l'architecture et d'appréhender la valeur ajoutée du travail de l'architecte tout en démentant systématiquement les attaques faites à la profession sur son prétendu surcoût ; revendiquer la refonte totale de la formation des architectes (avec un diplôme unique) mais invitant enfin les étudiants à comprendre la finalité et les problématiques de leur métier à venir avant d'être jeté dedans à l'abandon ou au petit bonheur la chance.

DpA : Pensez-vous que l'Ordre des architectes actuel défend efficacement l'architecture et les architectes ? Qu'attendriez-vous d'un renouvellement de l'0rdre des architectes ?

VJ : Il faut plus de débat pour aller plus loin dans les revendications pour une valorisation de la profession.
Faut-il accepter les pratiques abusives qui consistent à faire travailler gratuitement les architectes ?

ES : Je souhaiterai les voir plus actif vers le public. Avant on voyait des publicités dans le métro…. Je souhaiterai aussi qu'ils soient plus présents dans la constitution des nouvelles règlementations appliqués. Notamment sur le développement durable etc. beaucoup de choses aberrantes se mettent en place (règlementation pmr etc…) qui rendent l'exercice de la profession de plus en plus complexe.

DC : Ma perception est que l'Ordre pense dans ses actions défendre l'Architecture d'intérêt public mais oublie que cette Architecture n'existe pas sans architecte (du plus petit au plus « grand »). Aussi faudrait-il d'abord commencer par défendre la profession afin qu'elle soit en condition de produire de l'Architecture.
Il y a eu quelques réelles avancées ces dernières années grâce à l'équipe actuelle mais j'attends d'un renouvellement de l'Ordre d'être plus « radical » sur la défense des besoins de la profession qui est toujours considérée comme une profession de « notables » alors que plus de 25% des architectes déclarent un revenu moyen en dessous du seuil de pauvreté (Archigraphie 2016).

DpA : Selon-vous, quelles sont les revendications majeurs de la profession pour assurer sa viabilité économique ? Quels moyens pour les faire aboutir ?

VJ : Valoriser le travail de l'architecte par les barèmes de rémunération actualisés par rapport aux évolutions de la profession et mettre l'importance du processus d'élaboration du projet d'architecture au cœur du débat.
Réfléchir aux grilles de répartitions d'honoraires BET/architectes dans les actes d'engagement pour distinguer de la grille de répartition :
- La prestation de conception de l'œuvre par l'architecte.
- Le rôle de mandataire de l'architecte.
Action envers les maîtres d'ouvrage, sur le dumping des honoraires, sur les programmes mal ficelés, sur les candidatures qui demandent trop de temps, sur la prise en compte du BIM, sur les délais…

ES : Revendications : Présence d'un architecte pour tout acte de construction, règlementer les honoraires par la loi. Education et promotion d'une culture architecturale.

DC : Cela pourrait prendre forme par divers dispositifs :

- un barème pour éviter le dumping préjudiciable pour tous à terme ;
- par une meilleure communication des avantages de recourir à un architecte pour un prix identique pourquoi pas couplée avec une réduction voire suppression du seuil de recours à l'architecte (ça n'a rien d'aberrant et existe dans plusieurs pays européen) ;
- permettre aux jeunes architectes de s'insérer sur les différents marchés : marché public sans devoir être primé AJAP, Europan ou autres préalablement / marché privé des particuliers et de l'architecture du quotidien dénigré par les starchitectes qui sont les seuls médiatisés.
- défendre l'indépendance de l'architecte, défendre l'intérêt de la construction publique (investissement public devant privatisation à fort intérêt) et leurs concours ;

Le moyen d'y aboutir ?
Les revendiquer avec force et avec une profession soudée. Il s'agirait de réussir à être soutenu par tous ceux qui n'ont pas le temps de s'impliquer personnellement par un cruel manque de temps et à ré-impliquer et ré-intéresser tous les architectes qui ne se sont pas senti écouté pendant des années.
Enfin de créer des outils de bien commun au travers d'associations afin de faciliter des pans entiers des besoins des architectes (communication, accès à la commande, etc.).

DPA : Pourquoi avoir apporté votre soutien récent à DpA, de quelle manière ? Qu'en attendez-vous ?

VJ : DpA a une légitimité pour la défense de la profession sur le plan national et régional ; c'est un groupe indépendant de l'ordre des architectes. C'est un mouvement actif qui permet de pousser les débats sur des points fondamentaux de la profession vis à vis de l'ordre des architectes.

ES : Du peu de temps que je peux donner, je considère qu'on peut avancer seulement en groupe pour atteindre nos objectifs. Un dialogue au sein de l'ordre est primordial pour mener une liste d'actions plus engageantes qu'aujourd'hui. Dpa à un intérêt pour tous les archis plus que les autres associations qui favorisent une « élite » de la création architecturale.

DC : Je suivais DpA de plus ou moins loin depuis plus de 5 ans sans avoir franchi le pas de me joindre à leur réunion et l'équipe. C'est tout d'abord pour moi une manière de me tenir au courant des problématiques de la profession (toutes celles que je ne peux percevoir depuis ma position de salarié) en participant aux réunions mensuelles du bureau de l'association et aux réunions des organisations professionnelles avec les

différentes instances de l'Ordre. De cette manière, je peux apporter ma contribution par mes réflexions sur les différents sujets et participer à l'avancement des idées.

Je suis particulièrement engagé quant au sujet de la HMONP et j'ai toujours apporté mon soutien à DpA qui militait depuis le début pour sa réintégration dans un diplôme unique. A notre grand enthousiasme, suite au consensus de l'ensemble des organisations professionnelles sur le besoin de rendre obligatoire d'intégrer la HMONP dans le diplôme, le CNOA portera et appuiera cette demande dans le Groupe de Travail initié par le Ministère de la Culture et de la Communication

---

nos candidats

votez pour à partir du 28 août

ILE DE FRANCE : ANTHEAUME Olivier Architecte-Urbaniste dplg Ancien maitre de conférences à l'université 92 **- BARNAUD Jean-Paul** Architecte dplg 75 **- BARTOLO Emilie** Architecte dplg 92 Conseillère CROAIF Présidente de DpA 75 **- CAILLIAU Agnès** dplg Architecte du Patrimoine AUE Enseignante ENSA de Normandie Vice-présidente de l'association des architectes du patrimoine 75 **- COTTRELL Elodie** Architecte desa 75 **- DE FOUQUET Marc** Architecte dplg DSA architecture et risques majeurs 75 **- DELABRANCHE Emmanuel** Architecte dplg ancien trésorier Croa Haute-Normandie 75 **- JACOB David** Architecte de/hmonp 75 **- JANDELLE Véronique** Architecte dplg 75 **- MICHALEK Alicja** Magister ingénieur architecte Varsovie Architecte du Patrimoine 94 **- MICHAUT Sylvie** Architecte dplg Présidente de l'AEV association des anciens élèves de l'ENSA de Versailles 78 **- MICHELIN Jean** Architecte dplg SAY ARCHINOV 75 **- MORFIN Gérard Claude** Architecte dplg Secrétaire général de l'AEV association des anciens élèves de l'ENSA de Versailles 78 **- PALAY Françoise** Architecte desa 75 **- PARENT Jean-François** Architecte dplg 93 **- AUVERGNE-RHONE-ALPES : CHAPPART Johan** Architecte dplg 69 **- DIEU Isabelle** Architecte dplg 74 **- FOUROT Xavier** Architecte dplg Auvergne Archiform' 63 **- GIRARD Caroline** Architecte desa 15 **- JOMAIN Lydie** Architecte dplg Présidente Syndicat Architectes de la Drôme 26 **- LEMONNIER Michaël** Architecte dplg 63 **- MARCON Sophie** Architecte dplg 43 **- PEYRARD François** Architecte dplg 38 **- ROUCHOUZE Anne** Architecte dplg 43 **- ROUX Guy** Architecte dplg 26 **- SAINT-GERMAIN Bruno** Architecte dplg 69 **- VOISINE Nathalie** Architecte de/hmonp 38 **- OCCITANIE : ANTOINE Patrice** Architecte de/hmonp 30 **- ASTRUC Renée** Architecte dplg E dans l'AU 11 **- BAOUIA-BECHERIF** Architecte de/hmonp Architectes d'Aujourd'hui -SAMP 31 **- BARCHETTA Daniele** Architecte IUAV Université de Venise 66 **- CHAISONE Thomas** Architecte dplg 31 **- CHARLES COUDERC** Catherine Architecte dplg 12 Syndicat des Architectes Aveyron **- DARNAULT Jérôme** Architecte dplg 31 **- DEFFAYET Pascale** Architecte dplg 11 **- MARTIN Serge** Architecte dplg 34 **- RAKOTOARIVELO Mirana** Architecte dplg 81**- SANAA Christelle** Architecte dplg 34 **- SCHWAB Maurice** Architecte de/hmonp 31 **- PACA : ANTONINI Dominique** Architecte dplg Architecteurs 83 - **BUSSI Romain** architecte de/hmonp 13 - **DE JENKEN Delphine** architecte dplg 13 - **DORÉ Virginie** architecte de/hmonp 13 - **DUQUENOY Mylène** architecte dplg 06 - **ESCANDE Michel** desa architecte du Patrimoine 84 - **GRIESMAR Jean-Baptiste** architecte dplg 06 - **MEYNIER Sandra** architecte dplg 13 - **MOREILHON Héléne** architecte dplg 06 - **POULAT Frédéric** architecte dplg 83 - **REAUX Arnaux** architecte de/hmonp 06 - **SEGOND Raphaëlle** architecte dplg Architecte Conseil CAUE 13